

Istr'M

23^{ème} TRIATHLON DE LA VILLE D'ISTRES 2019

Règlement spécifique de la manifestation

Article 1 : Préambule au règlement spécifique de la manifestation

Le règlement général de la manifestation est celui établi pour 2019 par la Fédération Française de Triathlon. Chaque participant se doit de le connaître et de l'appliquer.

Le code de la route doit être respecté en toutes circonstances et tout au long de l'épreuve. Le drafting (aspiration- abri) est interdit sur la partie cycliste.

Article 2 : Présentation de la manifestation

Le 23^{ème} Triathlon de la ville d'Istres 2019 est une manifestation compétitive agréée FFTRI proposant, le dimanche 22 septembre 2019, 2 épreuves de triathlon : 1 épreuve format XS individuelle ou relais et 1 épreuve format M individuelle ou relais, ainsi que 2 épreuves duatlons pour les poussins (nés en 2010 & 2011) et pupilles (nés en 2008 & 2009).

L'épreuve XS est ouverte à partir de la catégorie benjamin (nés en 2007 et avant).

L'épreuve M est ouverte à partir de la catégorie junior (nés en 2001 et avant).

Toutefois pour les relais M, un cadet ou une cadette (né en 2003-2002) peut participer, à condition de ne faire qu'une seule des trois disciplines (soit la natation, soit le vélo, soit la course à pied).

Article 3 : Lieu de la manifestation

Les 2 triatlons se dérouleront à l'Etang de l'Olivier à Istres pour la partie natation.

Pour la partie vélo XS, les concurrents emprunteront une partie de la route du Delà.

Pour la partie vélo de l'épreuve M les concurrents feront trois aller/retour depuis l'Etang de l'Olivier, jusqu'à la limite de la commune d'Istres sur la route du Delà.

La course à pied format XS se fera en empruntant le chemin de la Pugeade avec un retour le long des berges de l'étang.

La course à pied de la course M consiste en 1 boucle empruntant le chemin de la Pugeade, puis le long de l'étang jusqu' aux Arnavaux, et retour sur l'esplanade le long des berges de l'Etang de l'Olivier. Cette boucle sera à parcourir 2 fois.

Le parc à vélo sera situé sur l'Esplanade Bernardin Laugier.

Les 2 duatlons se dérouleront sur les bords de l'Etang de l'Olivier.

Le retrait des dossards, la tente des arbitres, le sas pour déposer les affaires personnelles, le local de contrôle anti-dopage, les espaces partenaires, ainsi que la remise des prix se feront sur l'Esplanade de l'Olivier.

Article 4 : Distances des épreuves de la manifestation

Format XS : natation : 400 mètres / vélo : 11 km/ course à pied 2.5 km

Format M : natation : 1500 mètres / vélo : 38 km/ course à pied 9.8 km

Duathlon poussin : course à pied 250 m – vélo 1000m – course à pied 250 m

Duathlon pupille : course à pied 500m – vélo 2000m – course à pied 500 m

Article 5 : Droit d'inscription aux épreuves de la manifestation :

Format XS :

De la date d'ouverture des inscriptions jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, à 20 h, sur le site www.eventicom.fr

.Licenciés FFTRI 20 €

.Non Licenciés 20 € + 2 € de pass-compétition= 22 € au total

.Relais 20 € + 2 € de pas-compétition par membre du relais non licencié

Le jour de l'épreuve :

.Licenciés FFTRI : 22 €

.Non Licenciés : 22 € + 2 € de pass-compétition = 24 € au total

.Relais 22 € + 2 € de pass-compétition par membre du relais non licencié

Format M :

De la date d'ouverture des inscriptions jusqu'au vendredi 20 septembre 2019 20h sur le site www.eventicom.fr

.Licenciés FFTRI 40 €

.Non Licenciés 40 € + 20 € de pass-compétition = 60 € au total

.Relais 45€ + 2 € de pass-compétition par membre du relais non licencié

Pas d'inscription sur place pour l'épreuve M

Duathlons :

De la date d'ouverture des inscriptions jusqu'au vendredi 20 septembre 2019 à 20h sur le site www.eventicom.fr

.Licenciés FFTRI 5 €

.Non Licenciés 5 € + 2 € de pass-compétition = 7 € au total

Le jour de l'épreuve :

.Licenciés FFTRI 8 €

.Non Licenciés 8 € + 2 € de pass-compétition = 10 € au total

Article 6 : Nombre maximum de participants aux épreuves de la manifestation

Le nombre maximal de participants est fixé à :

Format XS : 210 individuels + 30 relais

Format M : 210 individuels +30 relais

Duathlon poussins : 30 individuels

Duathlon pupilles : 30 individuels

Article 7 : Programme de la manifestation

07h15-8h45	Inscriptions et retrait des dossards M
07h30	Ouverture du parc à vélo M
08h55	Fermeture parc vélo M
09h00	Exposé de course épreuve M
9h15	Départ individuels épreuve M
9h18	Départ relais
11h10	Arrivée du premier concurrent M
12h00-13h00	Inscriptions et retrait des dossards duathlons
12h30	Remise des récompenses M
13h00 -14h10	Inscriptions et retrait des dossards XS
13h00	Ouverture parc à vélo duathlons
13h15	Ouverture parc à vélo XS
13h40	Fermeture parc vélo duathlons et briefing commun
13h50	Départ duathlon poussin
14h05	Départ duathlon pupille
14h20	Fermeture parc vélo XS
14h30	Exposé de course épreuve XS
14h50	Départ XS : tous sauf benjamins et relais
14h53	Départ benjamins XS
14h56	Départ relais XS
15h30	Arrivée du premier concurrent XS
16h15	Remise des récompenses XS et duathlons

Sur l'épreuve M, les concurrents qui n'auront pas commencé la course à pied avant 11h50 seront mis hors course

Article 8 : droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et images enregistrés durant la manifestation et ce pour une durée indéfinie.

Article 9 : Dotation

Une dotation sera offerte à tous les participants.

Article 10 : Récompenses

Sur l'épreuve XS :

Scratch :

les podiums hommes et femmes scratch seront récompensés

Catégories :

les podiums des catégories benjamin, minime, cadet, junior, senior et master (homme et femme) seront récompensés

Relais

les premiers relais, homme, femme et mixte seront récompensés

Sur l'épreuve M :

Scratch :

les podiums hommes et femmes scratch seront récompensés

Catégories :

les podiums des catégories junior, senior et master (homme et femme) seront récompensés

Relais

les premiers relais, homme , femme et mixte seront récompensés

Duathlons poussin et pupille :

les podiums (garçons et filles) de chaque catégories seront récompensés

Article 11 : Annulation

En cas d'annulation (à l'exclusion des cas de force majeure), 50% des droits d'inscriptions resteront acquis à l'organisation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, en cas de force majeure, sous réserve de l'accord préalable des autorités administratives.

En particulier la partie natation sera remplacée par une course à pied si les conditions météo ne permettent pas son déroulement en toute sécurité.

Article 12 : retrait des dossards

Pour les concurrents inscrits sur internet, le retrait des dossards, le jour de la course, se fera sur présentation d'un justificatif d'identité.

Pour les concurrents s'inscrivant le jour de la course, le retrait des dossards s'effectuera sur présentation de la licence FFTRI 2019 pour les licenciés ou d'un certificat de non contre indication à la pratique du sport, ou de la discipline concernée, en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course pour les non-licenciés + présentation d'une pièce d'identité.

Pour les mineurs non licenciés FFTRI, une autorisation parentale sera requise. L'envoi de ces documents par courrier ou internet avant la course ne dispense pas de leur présentation le jour de l'épreuve.

Article 13 : Puces électroniques

Toute puce électronique servant au chronométrage de la course, non rendue à l'issue de celle-ci, sera facturée 60 € au concurrent.

Article 14 : Responsabilités

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route, en cas de vol ou perte d'objets, ou en cas de non respect par le concurrent des consignes de l'organisateur, des arbitres, du service médical et du présent règlement.

Article 15 : Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement, et ce jusqu'au 30 juin. La version modifiée sera publiée sur le site www.eventicom.fr et sur le site www.istres-triathlon.fr